

PROCES-VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance N° 07 du 10 novembre 2020

Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire

Conseillers élus : 15 en fonction : 15 présents : 13 représentés : 1

Présents : Mme STURTZER Myriam, M. SCHALCK Marc, Mme LANOIX Gabrielle, adjoints, M CELKA Christophe, Mme SEIBERT Estelle, M. KLEINCLAUS Raphaël, Mme REYMANN Anne, M. GILGERT Christian, Mme MEHL Véronique, M. LUCK Olivier, Mme GRUBER Roxana et M. SIMON Edmond

Procuration : Mme BUR Marie-Laure à M. LUCK Olivier

Absent excusé : M. METTER Joseph

N° 2020-49 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance n° 06 du 24 septembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour à savoir : « *Création voirie et réseaux rue du cimetière et rue du Muguet* »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

N° 2020-50 : Nomination de Jean-Paul WENDLING au titre d'adjoint au maire honoraire de la commune de Dauendorf-Neubourg

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de faire les démarches nécessaires auprès de la Préfecture, pour que l'adjoint au maire sortant Jean-Paul WENDLING soit nommé adjoint au maire honoraire de notre commune. Il rappelle que Jean-Paul WENDLING est entré au Conseil Municipal en 1983, et qu'il a successivement assumé deux mandats comme conseiller municipal de 1983 à 1995 et quatre mandats comme adjoint au maire de 1995 à 2020.

Durant ces 37 années d'engagement, il a participé activement à la réalisation de nombreux projets communaux dans différents domaines.

Il était membre de la première structure intercommunale de la Communauté de Communes de la Région de HAGUENAU.

Il a longtemps assuré la responsabilité et la gestion de l'Espace Concordia. Membre de la commission des travaux, il était chargé du suivi des différents chantiers. Entre autres, il était délégué local du SDEA.

Actuellement, il assume la présidence de l'Association Foncière de Dauendorf-Neubourg et de l'association Foncière Moder Amont. Par ailleurs ancien Chef de corps des sapeurs pompiers de Dauendorf-Neubourg, il est toujours Président de l'Amicale.

Le conseil municipal soutient à l'unanimité cette proposition, et charge le maire de faire les démarches nécessaires auprès de la Préfecture pour obtenir la nomination de Jean-Paul WENDLING comme adjoint au maire honoraire.

N° 2020-51 : Règlement intérieur du Conseil Municipal : Adoption

Le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet de Règlement Intérieur du Conseil Municipal de Dauendorf-Neubourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **approuve** le projet présenté en annexe **et décide** son adoption.

N° 2020-52 : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la commune

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dispose dans son alinéa IV, qu'il est créé, entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ses communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (entre la Communauté d'Agglomération et les communes) et déterminer les attributions de compensation des communes membres.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'identifier la nature et le montant des dépenses et des recettes liées aux compétences transférées qui ne sont plus supportées par les communes mais par la Communauté d'Agglomération. Elle intervient soit à l'occasion d'un transfert de charges des communes vers la Communauté d'Agglomération, soit à la suite de l'adhésion d'une commune, soit à la suite du transfert de nouvelles compétences.

La CLECT propose également la fixation des attributions de compensation perçues ou dues par les communes.

Cette commission est composée de délégués issus des Conseils municipaux des communes membres de la CAH, chaque commune devant disposer au minimum d'un représentant.

Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau a procédé à la création de cette commission lors de la séance du 10 septembre dernier, et fixé le nombre de délégués à 72 (soit un membre titulaire et un membre suppléant par commune membre).

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner :

M. Claude BEBON comme membre titulaire de la CLECT,

Mme Myriam STURTZER comme membre suppléante de la CLECT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VU** l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
- **VU** la délibération du Conseil communautaire de la CAH du 10 septembre 2020 portant création et composition de la CLECT,
- **décide, à l'unanimité**, de ne pas voter au scrutin secret
- **désigne à l'unanimité :**
M. Claude BEBON comme membre titulaire de la CLECT et **Mme Myriam STURTZER** comme membre suppléante de la CLECT.

N° 2020-53 : Renouvellement du bureau de l'Association Foncière

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du Bureau de l'Association Foncière.

Les membres de ce Bureau sont nommés pour six ans par le Préfet parmi les propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de remembrement (exploitants ou non) figurant sur deux listes dont l'une est présentée par le Chambre d'Agriculture, l'autre par le Conseil Municipal.

Il appartient au Conseil Municipal de désigner cinq personnes (trois titulaires et deux suppléants) propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de remembrement, exploitants ou non. Ces cinq personnes seront autres que celles présentées par la Chambre d'Agriculture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose les membres suivants :

Comme titulaires :

- M. WENDLING Jean-Paul, n° 16 rue de l'église à DAUENDORF
- M. STEFFEN Maurice, n° 21 rue principale à DAUENDORF
- M. KRAENNER Eric, n° 1a rue du cimetière à DAUENDORF

Comme suppléants :

- M. WECKEL Maxime, n° 2 rue du Cimetière à DAUENDORF
- M. LUTZ Robert, n° 24 rue de l'Eglise à DAUENDORF

N° 2020-54 : Taxe d'aménagement majorée

Le taux communal de la taxe d'aménagement est actuellement de 3%, et ce depuis le 1^{er} janvier 2016. Le montant de cette taxe est calculé selon la formule suivante :

**Surface de construction ou aménagement x valeur forfaitaire (759 € au m² en 2020) x taux
fixé par la collectivité.**

sachant que pour notre commune, les abris de jardin soumis à DP (déclaration préalable) sont exonérés de cette taxe.

Monsieur le Maire rappelle, le projet d'aménagement et de viabilisation du secteur UXE, avec création de la voirie et des réseaux dans la rue du cimetière et dans une partie de la rue du muguet, dans le cadre de la création d'une zone économique à destination d'entreprises artisanales.

Il propose d'appliquer une taxe d'aménagement majorée de 5% sur une partie des terrains qui bénéficieront de la création de voirie et de réseaux dans la rue du cimetière, dans

une partie de la rue du muguet et sur les parcelles constituant la future zone économique, selon le plan joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

décide de porter le taux de la taxe d'aménagement à 5% pour une partie des terrains positionnés des deux côtés de la rue du cimetière, sur une partie de la rue du muguet et sur les parcelles constituant la future zone économique, comme spécifié sur l'extrait du plan cadastral en annexe.

N° 2020-55 : Subvention à la Coopérative scolaire de Dauendorf

Mme Myriam STURTZER, Adjointe au Maire, informe les Conseillers que la Commune a été saisie d'une demande de subvention pour l'activité initiation à la natation à la piscine de Hochfelden, qui a été reconduite au 1^{er} trimestre 2020/2021 pour les élèves des écoles de Dauendorf (de la GS au CM1). Le montant de l'estimation des dépenses calculé sur une base de dix séances s'élève à 1793,- €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'allouer à la Coopérative Scolaire de Dauendorf une subvention forfaitaire de 800.-€ pour l'année scolaire 2020/2021, pour l'activité piscine.
- La dépense sera imputée au compte 6574 de l'exercice 2020.

N° 2020-56 : Création voirie et réseaux rue du cimetière et rue du muguet

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 24 septembre 2020, le Conseil Municipal avait décidé la réalisation de travaux de voirie et de réseaux de la rue du cimetière pour un montant évalué à 250.000,- € HT.

Il informe que le montant de ce projet qui comprend également les travaux complémentaires de voirie et de réseau dans une partie de la rue du muguet se chiffre à 406 520,- € HT, sur base des devis datés du 06 novembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** d'approuver les devis présentés pour un montant global de 406 520,- € HT
- **décide** d'approuver le plan de financement présenté par le Maire faisant apparaître un total de dépenses et de recettes pour un montant de 406 520,- € HT
- **charge** le maire de solliciter l'Etat pour une subvention au titre de la DETR et le Département pour une subvention au titre du Fonds de Solidarité Communal.

Délibérations rendues exécutoires le 10 novembre 2020

Transmises à la Sous-Préfecture le 12 novembre 2020

Publiées le 12 novembre 2020

Le Maire :

